

- Le débat à venir au G20 pour réguler ces places financières qui prospèrent aux marges du système. P. 17
- Qui sont-ils, quelle est leur responsabilité dans la crise ? Que deviennent Andorre et Monaco ? P. 18-19
- Comment s'en sortent les centres offshore comme Jersey et la Suisse ? Qu'en pensent les ONG ? P. 20

Haro

sur les paradis fiscaux



ILLUSTRATIONS JULIEN PACAUD/TALKIE WALKIE

Avec leurs règles différentes de celles des Etats, les centres offshore et les paradis fiscaux entravent la relance. Au sommet du G20, le 2 avril, les chefs d'Etat pourraient prendre des mesures à leur encontre

Nul ne ferait grief à Barack Obama d'ignorer où se trouve Andorre. Ni à Hu Jintao de confondre Jersey et Guernesey. Ni même à Nicolas Sarkozy de ne pas situer Nauru dans l'Océanie. Pourtant, malgré leur taille lilliputienne, ces entités vont occuper pendant quelques heures les discussions des grands de ce monde, lors du sommet du G20 qui se tient à Londres le 2 avril. Il est même possible que, faute de s'entendre sur l'essentiel – la relance coordonnée de l'économie mondiale et l'architecture du système financier de demain –, les dirigeants les plus puissants de la planète se mettent assez vite d'accord pour réguler ces places financières qui prospèrent aux marges du système.

Ces paradis fiscaux, comme on les appelle faute de mieux, ont longtemps fait de secret vertu. Signe de leur opacité : ils ne répondent à aucune définition officielle.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se contente d'en donner trois caractéristiques : une taxation sur le capital nulle ou insignifiante, l'absence de transparence et de fortes réticences à communiquer la moindre information à une autorité étrangère. Des caractéristiques suffisamment floues pour englober les coffres-forts suisses et les boîtes aux lettres des îles Caïmans.

Etablir la liste précise des paradis fiscaux relève donc de la gageure. Selon l'OCDE, qui ne devrait communiquer sa liste qu'au G20, environ 45 pays y figurent. Ils sont près du double, affirment les ONG. Quel est leur poids financier ? Environ 1 700 milliards de dollars, a avancé le FMI en 2000. Sept fois plus (11 500 milliards), si l'on en croit les conclusions publiées par le Réseau mondial pour la justice fiscale en 2005. De telles sommes n'auraient pu trouver le chemin des paradis fiscaux sans l'accord – la complicité disent les ONG et les

syndicats – des grandes places financières. Au nom de la concurrence entre les entreprises, de la libre circulation des capitaux, et de la nécessité de diminuer partout le rôle des Etats, et donc le poids de l'impôt, les paradis fiscaux ont longtemps été tolérés voire encouragés. La seule présence de ces chevronnés dans la compétition mondiale contraignait les Etats à se réfor-

En raison du poids de l'impôt, les paradis fiscaux ont longtemps été tolérés, voire encouragés

mer. Chaque grand pays a d'ailleurs les siens. Parmi les plus connus, les Bermudes, Antigua voire l'Etat du Delaware pour les Etats-Unis, Andorre et Monaco pour la France, les îles Anglo-Normandes voire la City pour la Grande-Bretagne, la Suisse, le

Liechtenstein et le Luxembourg pour l'Allemagne. De même, toutes les grandes entreprises y auraient recours. Selon le mensuel *Alternatives économiques* de mars, les entreprises du CAC 40 détiendraient 1 470 filiales dans ces paradis fiscaux. Si BNP Paribas arrive en tête (189 filiales recensées), la banque est suivie par LVMH (140) et Schneider (131 dont 43 dans la seule City britannique où créer une société ne coûte que 250 euros).

Mais le phénomène atteint des proportions telles – le manque à gagner fiscal pour les Etats-Unis s'élève à 100 milliards de dollars – qu'il est devenu difficilement tolérable. Surtout, par leur opacité, les paradis fiscaux, qui ont contribué aux turpitudes de la finance, nuisent aujourd'hui à sa régulation. D'où le changement de ton des puissances tutélaires. En ce sens, leur réforme (ou non) sera un excellent baromètre de celle du capitalisme. ■

Frédéric Lemaître

Les « zones grises » en 9 questions

Environ la moitié des flux financiers transiteraient dans les Etats ou territoires défiscalisés. Beaucoup de produits dérivés complexes, à l'origine de la crise, y ont été conçus ou y ont transité

Pendant plusieurs décennies, les grandes puissances économiques ont fait preuve d'une extrême tolérance à l'égard des paradis fiscaux. Certains, comme le Royaume-Uni, les ont même laissé prospérer sous leur pavillon, en Europe et dans les Caraïbes. Ce temps est révolu.

Pour la première fois, sous le choc de la plus grave crise financière qu'ait connue le monde depuis soixante ans, les chefs d'Etat et de gouvernement partagent la volonté de mettre fin aux dérives des paradis fiscaux.

Ces « zones grises » de la finance privent, en effet, les nations d'une part substantielle de leurs recettes fiscales, à un moment où l'effort de relance de l'économie mondiale assèche les finances publiques. Le manque à gagner fiscal est estimé à 100 milliards de dollars par an pour les Etats-Unis, à 30 milliards d'euros pour l'Allemagne et autour de 20 milliards d'euros pour le Royaume-Uni et la France.

En outre, le fonctionnement opaque des paradis fiscaux, où circule, sans discernement, de l'argent propre et sale, compromet le travail de reconstruction du système financier mondial, un chantier essentiel pour que revienne la confiance. La communauté internationale a pris conscience qu'aucune refondation digne de ce nom ne pourra être entreprise si subsistent, dans le monde, une cinquantaine d'Etats où la finance peut opérer sans transparence.

Qui sont-ils ?

Sous le vocable « paradis fiscaux », se cachent des pays dotés d'un régime fiscal avantageux, voire inexistant, mais aussi des centres financiers dits « offshore ». Le premier groupe, celui des paradis fiscaux stricto sensu, est constitué d'Etats et de territoires offrant un abri à des non-résidents (entreprises, individus etc.) qui souhaitent échapper à l'impôt. Ceux-ci bénéficient alors d'un régime fiscal similaire à celui des résidents, voire, souvent, plus avantageux, destinés à les attirer.

Le second groupe, celui des centres financiers dits offshore, est composé

d'Etats et de territoires qui hébergent des banques, des compagnies d'assurance et des gestionnaires de fonds – notamment de fonds spéculatifs (les hedge funds) –, mais ne disposent ni n'appliquent aucune réglementation sérieuse.

Le terme offshore signifie que leur régime administratif de faveur s'applique à l'activité économique produite depuis ce territoire. Ainsi, pour profiter de leur environnement déréglementé, il suffit parfois aux entreprises d'y ouvrir une simple boîte aux lettres. Si les paradis fiscaux ne sont pas tous des « paradis réglementaires », en revanche, les centres financiers offshore sont la plupart du temps aussi des paradis fiscaux.

Les paradis fiscaux sont-ils tous nocifs et condamnables ?

Les paradis fiscaux ne sont pas hors-la-loi en cela qu'ils proposent des taux d'imposition allégés. Il n'est pas prévu, en effet, d'harmonisation des régimes fiscaux au plan mondial, pas plus que dans l'Union européenne.

La cible du G20, ce sont les paradis fiscaux qui refusent de coopérer avec l'administration ou la justice, contre la fraude fiscale ou le blanchiment d'argent.

Ces Etats ou territoires « non coopératifs » se classent en trois catégories : les pays non coopératifs de droit ou de fait, qui refusent tout échange d'informations, même en dehors du domaine fiscal ; les pays qui refusent l'échange d'informations sur l'évasion fiscale (comme, jusqu'à présent, la Suisse) ou la fiscalité en général (Singapour) ; les pays à faible fiscalité pour les non-résidents, mais qui acceptent d'échanger l'information.

L'Irlande est souvent citée en exemple de paradis fiscal coopératif à l'inverse de la Suisse. De fait, hormis dans les cas criminels, la Suisse a jusqu'à présent limité ses échanges d'informations avec l'Union européenne et les Etats-Unis. Sa définition de la fraude fiscale y reste plus étroite que celle dont sont convenus les 30 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Par ailleurs, dans l'Union

européenne, trois pays (le Luxembourg, l'Autriche et la Belgique) s'abritent derrière le secret bancaire.

Quels sont les critères précis pour les identifier ?

Selon l'ONG anticorruption Transparency International, l'une des plus actives au plan mondial, qui se réfère elle-même aux critères de l'OCDE, les paradis fiscaux et, par extension, les centres financiers offshore, partagent cinq grandes caractéristiques. Ils ont en commun un secret bancaire strict, opposable à l'administration fiscale d'un pays étranger voire au juge étranger, ce qui en fait aussi, souligne l'ONG des « paradis judiciaires » ; pas, ou peu, de taxes sur les revenus, sur les bénéfices ou sur les patrimoines, particulièrement pour les non-résidents ; des conditions d'installation de sociétés et d'ouverture de comptes peu contraignantes, assorties d'une protection sociale minimum ; une coopération judiciaire et fiscale internationale inexistante ou limitée. Enfin, ce sont des pays stables sur les plans économique et politique.

Cette définition va donc bien au-delà des aspects fiscaux. Une cinquantaine de pays répondent à ces critères, dont la moitié sont situés en Europe. On trouve des pays comme la Suisse et le Luxembourg, des principautés comme celles du Liechtenstein, d'Andorre, Monaco et des territoires comme les Bahamas, les îles Caïmans – et leur rue principale bordée de milliers de boîtes aux lettres –, les îles anglo-normandes, etc.

Quel est leur poids dans l'économie ? Qu'y fait-on concrètement ?

Il est difficile de disposer de données précises, du fait de l'opacité régnante, mais selon les experts internationaux, plus de 10 000 milliards de dollars d'actifs financiers seraient détenus et gérés via les paradis fiscaux, par l'intermédiaire

de 4 000 banques, des 2 000 fonds spéculatifs et des 2 millions de sociétés écrans qui y sont établis. Environ 50 % des flux financiers mondiaux y transitent !

Ces paradis fiscaux et réglementaires abritent des opérations financières tout à fait légales et légitimes, effectuées à moindre coût. Des sociétés de réassurance s'y établissent pour assurer les risques pris par les compagnies d'assurance mondiales. Des banques y ouvrent des filiales afin d'y effectuer des opérations sur devises ou des montages financiers défiscalisés, pour le compte de leur clientèle d'entreprises, ou encore, afin d'y domicilier les comptes de riches clients particuliers établis dans des pays politiquement instables ou dotés d'un système bancaire fragile.

Mais la réglementation souple de ces Etats et territoires permet aussi, et c'est là le cœur du problème, de réaliser des opérations illégales, à des fins de fraude fiscale ou de blanchiment d'argent.

Les flux illégaux sortant des pays en développement sont estimés entre 500 à 800 milliards de dollars dont 20 à 40 milliards pour l'argent de la corruption, 150 à 250 milliards de dollars pour le crime et 350 à 500 milliards de dollars pour la fraude fiscale commerciale.

Quelle est leur responsabilité dans la crise ?

Les centres financiers offshore, dérégulés, sont vivement critiqués depuis qu'a éclaté la crise financière internationale. Beaucoup de produits dérivés complexes, qui sont à l'origine de la crise financière mondiale, ont été conçus ou ont transité par ces territoires. Ces places financières sont accusées d'avoir nourri les bulles spéculatives et alimenté « la finance casino ». Elles portent une responsabilité directe dans la crise.

Quelles sont les réformes envisagées ?

La pression monte sur les paradis fiscaux à l'approche du G20 du 2 avril à Lon-

dres, qui entend faire de la lutte contre l'opacité financière l'une de ses priorités, avec à la clé, une nouvelle liste noire des centres refusant de répondre aux requêtes fiscales de pays tiers. La liste aujourd'hui en vigueur, établie par l'OCDE, ne compte que trois pays : Andorre, la principauté du Liechtenstein et Monaco.

Encouragée par la France et l'Allemagne, la présidence britannique du G20 a demandé à l'OCDE de l'aider à recenser les pays non coopératifs, afin de les pousser à lever leur secret bancaire, en cas d'enquête administrative ou judiciaire. Le sujet est éminemment politique car à la différence des années 2000, où le débat sur les paradis fiscaux portait surtout sur les centres offshore « exotiques », l'attention se focalise sur la question du secret bancaire. Le spectre est donc plus large. De grands Etats sont visés : la Suisse, l'Autriche, le Luxembourg, Hongkong et Singapour. La question n'est en que plus polémique et délicate à résoudre. Mais en s'attaquant à tout le monde en même temps, les chefs d'Etat se donnent les moyens d'un progrès global considérable.

Les paradis fiscaux, et les centres financiers non coopératifs, joueront-ils le jeu ?

Les grands pays, comme l'Autriche et, surtout, la Suisse, mènent une activité diplomatique intense, pour ne pas figurer sur une liste noire et être de facto mis au banc de la communauté financière internationale. Ils commencent aussi à donner des gages, jugés sérieux, en faveur d'une coopération conforme aux standards internationaux.

L'enjeu pour les paradis fiscaux est désormais de sortir des radars, en signant des accords d'échanges de renseignements avec d'autres Etats ou en modifiant leurs lois. Singapour et Hongkong ont annoncé des projets de loi visant à changer leurs pratiques fiscales. Le Liechtenstein cherche à faire oublier les récentes affaires qui ont entaché sa réputation. Jersey et Guernesey renégocient

Plus de 70 Etats ou villes peuvent être considérés comme des paradis fiscaux

- Paradis fiscal
- Paradis fiscal ayant développé ses activités au cours des 25 dernières années



Source : Réseau international pour la justice, OCDE, Economist Intelligence Unit, 2005

leurs conventions fiscales. Seul Monaco campe encore sur ses positions. Pour les experts, ces Etats n'ont pas le choix. Ils sont le dos au mur. Ils jouent leur réputation. S'ils ne coopèrent pas, ils courent le risque d'une perte de confiance de la part des investisseurs internationaux.

Déjà, la suspicion s'est cristallisée sur eux. Entre la fin de l'année 2007 et le début de 2008, du fait de la crise financière, 1 000 milliards de dollars ont été sortis des fonds spéculatifs par des investisseurs inquiets pour leurs placements.

L'an dernier, la Suisse, qui a bâti toute sa réputation et sa richesse sur la sécurité, a perdu à elle seule 800 milliards d'euros d'actifs sous gestion. « Les temps changent. Les investisseurs sortent des boîtes noires de la finance mondiale », observe Daniel Lebègue, ancien directeur du Trésor, président de Transparency International en France.

Y aura-t-il des sanctions pour les récalcitrants ?

Cette question sera débattue au G20 du 2 avril à Londres. Plusieurs chefs d'Etat européens sont favorables à l'élaboration d'une liste noire, avec mesures de rétorsion à la clé, pour forcer la main des récalcitrants, dont Nicolas Sarkozy, Angela Merkel et Gordon Brown. De son côté, le président des Etats-Unis, Barack Obama, dont la position servira de référence à celles de pays comme le Canada et du Japon, est favorable à la prise de sanctions. La nouvelle administration américaine appuie ainsi la proposition de loi d'un sénateur, Carl Levin, qui prévoit des sanctions pour les contribuables fraudant le fisc et pour les paradis fiscaux refusant de coopérer avec l'administration américaine. Une idée serait de supprimer les licences bancaires aux banques non coopératives.

En France, le gouvernement veut contraindre les banques qui ont des filiales dans les paradis fiscaux à rendre ces activités transparentes et à coopérer avec l'administration fiscale. Dans l'Union européenne, des voix s'élèvent pour s'inspirer de l'exemple américain en menaçant les pays tiers de fermer l'accès de l'Europe à leurs banques si elles ne coopèrent pas en matière de fiscalité et de blanchiment.

Quel impact aurait la disparition des paradis fiscaux sur l'économie mondiale ?

Cela entraînerait plus de transparence et d'équité dans la sphère économique. Mais un tel scénario aurait aussi des répercussions directes sur les agents économiques. Il faudrait ainsi s'attendre, quasi mécaniquement, à une baisse importante des profits des multinationales qui, aujourd'hui, exploitent au mieux les possibilités d'allègement fiscaux ou d'exonération existant dans le monde, bien à l'abri du secret bancaire.

Les nombreuses filiales que possèdent les sociétés du monde entier – c'est le cas aussi en France – dans des Etats sans fiscalité leur ont permis d'alléger considérablement leurs charges d'impôts, au cours des dernières années. ■

Anne Michel

Sur le Web

www.transparence-france.org : la section française de Transparency International, ONG spécialisée dans la lutte anticorruption.

www.gfip.org : un think tank américain qui étudie les flux financiers illégaux et les moyens d'y remédier.

www.taxjustice.net : une association regroupant économistes, professionnels de la finance, juristes... qui étudie le phénomène de la fraude fiscale dans le monde entier, et notamment le problème des paradis fiscaux.

www.oecd.org : l'Organisation de coopération et de développement économiques détaille les quatre critères retenus pour définir un paradis fiscal et recense les dernières initiatives prises par des places financières pour lutter contre la fraude. On trouve aussi sur ce site, une note (en anglais) datée du 23 mars concernant « le travail de l'OCDE sur les pratiques fiscales dommageables ».

www.efd.admin.ch : le ministère suisse des finances définit la notion de secret bancaire.

www.alternatives-economiques.fr : le mensuel économique dresse le tableau des filiales des entreprises du CAC40 implantées dans les paradis fiscaux.

Sur lemonde.fr

« Le sommet du G20, otage des paradis fiscaux ? » A lire sur le blog « Démystifier la finance », de Georges Ugeux, banquier d'affaires, ancien vice-président du New York Stock Exchange (1996-2003).



Andorre, gentil paradis fiscal rattrapé par la crise financière

La principauté pyrénéenne a entrepris ces dernières années de « normaliser » l'économie locale

Andorre-la-Vieille
Envoyé spécial

Un dépôt régulier de 30 000 euros par mois et en liquide ? La proposition enchante Maria S., chargée de clientèle au Banco Privada de Andorra, à Andorre-la-Vieille, capitale de la principauté pyrénéenne dont le président de la République française est le co-prince. L'inconnu que vous étiez il y a une minute encore a été invité dans un bureau anonyme mais confortable ; il s'est vu proposer une tasse de café et un – très – léger questionnaire.

Vous vous inventez alors une profession libérale (prothésiste ou avocat) et un lieu de résidence proche (Toulouse) et Maria vous félicite de placer loin des griffes du fisc français le fruit de votre travail. Maria répond volontiers à vos questions. Non, la banque n'héberge pas les comptes de trafiquants de drogue. « En trente ans de carrière je n'en ai jamais vu », dit-elle. Si vous me parlez de déposer 1 million d'euros par jour, la décision dépendrait du conseil d'administration. Et ils diraient non ! Nous connaissons tous nos clients. »

Vos inquiétudes sur la loi qui doit être votée en novembre sur la levée du secret bancaire ? « Contrairement à ce qu'écrivent les journaux, le secret bancaire continuera comme avant. » Et si le client demeure sceptique ou craintif, on lui rappelle que des filiales des banques andorranes existent dans des paradis fiscaux purs et durs : Panama, Uruguay...

L'accueil des fraudeurs des fiscaux français ou espagnol est excellent dans les banques andorranes. Normal : elles en vivent. Les 20 milliards d'euros de dépôts, affichés par les établissements de la principauté, liquides à 60 %, proviendraient à 80 % de l'évasion fiscale. Il s'agit bien sûr d'une estimation. « Le ratio a un peu diminué ces dernières années, tempère un banquier andorran qui ne souhaite pas être cité. C'est plutôt 70 % à 75 %, car l'économie andorrane s'est développée. » Les quatre cinquièmes de ces fraudeurs seraient des Espagnols. Par exemple, le dentiste de Barcelone vient régulièrement déposer son épargne. C'est lui aussi qui fait monter les prix de l'immobilier : un chalet au pied des pistes vaut rarement moins de 1 million d'euros.

Point n'est besoin, pour notre dentiste barcelonais, d'effectuer chaque semaine plusieurs centaines de kilomètres pour se rendre au guichet de sa banque. Le plus simple pour frauder le fisc est de constituer une société civile immobilière (SCI) en

Andorre, qui fera l'acquisition d'un appartement en France ou en Espagne. Le dentiste deviendra alors locataire de sa propre SCI et transférera le montant du loyer sur un compte bancaire andorran. Le sien. La SCI peut aussi lui louer des œuvres d'art, un bateau... Les embarcations battant pavillon andorran ne se comptent plus dans le port de plaisance de Barcelone.

Certains chefs d'entreprise audacieux ont bâti une société écran en Andorre pour qu'elle fournisse prestations et services à l'entreprise réelle qu'ils dirigent en Espagne ou en France. Il faut toutefois que le service soit réel pour justifier le paiement effectué en Andorre. Les services fiscaux se montrent curieux lorsqu'il s'agit d'échanges avec des paradis fiscaux.

Autre variante, cette société andorrane, forcément mal gérée, peut avoir encaissé de confortables avances pour des prestations qui seront jugées défectueuses. Le chef d'entreprise n'aura plus qu'à saisir la justice pour obtenir condamnation de la société écran, laquelle devra restituer les avances perçues, plus des dommages et intérêts. La beauté de la chose tient au fait que la justice ordonne et valide le retour en France – ou en Espagne – de capitaux sortis illégalement et désormais blanchis.

Andorre n'est toutefois pas Panama ni même Monaco. « Nous n'autorisons pas les trusts, les hedge funds et autres fiducies, expliquent les responsables politiques andorrans. Nous sommes des gentils. » Les barons de la drogue blanchiraient leurs capitaux ailleurs que dans les Pyrénées. Mais, comme le fait remarquer un Français expatrié en Andorre : « Des commerçants

La principauté de Monaco fait de la résistance

Alors que la menace de figurer sur une « liste noire » et les pressions des gouvernements allemand et français ont amené le Liechtenstein ou Andorre à envisager une levée du secret bancaire, Monaco fait de la résistance. La crainte de voir filer les milliards investis localement et s'effondrer le prix du mètre carré sur le Rocher incite à la prudence.

En vertu de conventions signées dans les années 1960, les Français n'ont aucun intérêt à se rendre dans la Principauté pour tenter d'y cacher leurs revenus. En revanche, Italiens, Allemands ou Anglais y sont nombreux à profiter du secret bancaire. Ils sont également nombreux à tenter d'y devenir résident : l'impôt sur le revenu n'y existe pas. Le 18 mars, la principauté de Monaco s'est dite « déterminée » à adopter les normes de l'OCDE en

andorrans dont le stock ne tourne pas mais qui déposent quand même 15 000 euros par jour à la banque, j'en connais. »

« On est en chemin pour arrêter de jouer au c... », dit un officiel qui ne souhaite pas être cité. C'est-à-dire de ruser avec les contraintes. Un exemple : en principe, nul ne peut devenir andorran s'il ne réside au moins la moitié de l'année sur place. Mais bien des Andorrans sont payés pour faire fonctionner le chauffage et l'électricité de logements vides toute l'année. Les factures servent de preuve de résidence.

Dès la victoire, en mai 2005, du Parti libéral d'Andorre, Albert Pintat, nommé chef du gouvernement, et son ministre des

« Un petit pays comme le nôtre n'a pas les moyens d'être une exception. Il ne peut pas continuer dans l'opacité »

Albert Pintat
chef du gouvernement

finances, Ferran Mirapeix, ont souhaité cesser de ruser. Sur la base de deux études commandées au cabinet de conseil McKinsey et à Michel Camdessus, ex-directeur général du FMI, ils ont travaillé à inventer un futur « normalisé » pour Andorre. Car les conclusions des deux rapports étaient sans appel : le resserrement progressif de la surveillance internationale sur les places offshore et la meilleure coordination des Etats dans la lutte contre le blanchiment

matière fiscale, dans le but de disparaître de la liste noire des « paradis fiscaux non coopératifs » fournie par l'OCDE au G20. « Nous avons observé les avancées de la Suisse, de l'Autriche et du Luxembourg et nous avons décidé de nous joindre au mouvement, indique Franck Biancheri, conseiller du prince pour les affaires internationales. Mais il s'agit de voir jusqu'où on peut aller dans la coopération. »

La Principauté communique sur les comptes de ressortissants étrangers quand la demande est formulée par des juges – et dans le cadre d'une commission rogatoire – mais pas aux administrations fiscales. La Principauté souhaiterait que soient précisés les cas où elle sera dans l'obligation d'ouvrir ses livres de comptes bancaires aux requêtes d'administrations fiscales.

des capitaux obligerait les paradis fiscaux à évoluer.

« Un petit pays comme le nôtre n'a pas les moyens d'être une exception. Il ne peut pas continuer dans l'opacité », confirme M. Pintat. Sous-entendu : nous n'avons pas d'armée qui nous permette de soutenir ce statut d'exception. Mais comment faire passer le message quand 98 % de la population s'enrichit du tourisme, du secret bancaire et d'une fiscalité inexistante ? La réponse est simple : le message ne passe pas ! « Vous n'imaginez pas les résistances que nous avons rencontrées, y compris au sein de notre propre parti », dit Ferran Mirapeix, ministre des finances. « Au plan politique, Albert Pintat et moi-même sommes carbonisés », assure-t-il. M. Pintat a choisi de ne pas se représenter et M. Mirapeix est « grillé » au sein du Parti libéral d'Andorre. Tous deux affichent toutefois une immense satisfaction : avoir accéléré la mutation du pays. « Le point de non-retour est désormais dépassé », affirme M. Mirapeix.

En quatre ans, le cadre législatif andorran a changé en profondeur. La loi sur les investissements étrangers permettra aux capitaux venus d'ailleurs de se passer d'un partenaire andorran à vocation majoritaire. L'industrie du « prête-nom », qui s'est développée ces dernières années – un investisseur étranger doit rémunérer un Andorran qui accepte en façade d'être majoritaire de l'entreprise commune – mourra de sa belle mort.

En novembre, une nouvelle loi lèvera également le secret bancaire et des conventions de double imposition devraient être signées avec les grands pays. La France devrait alors renoncer à la retenue à la source de 33 % qui empêche l'industrie des services andorrans de se développer.

La loi qui oblige les entreprises andorranes à développer une comptabilité est également votée et sera progressivement mise en application. « Les citoyens n'en voulaient pas », dit M. Mirapeix. Exonérés de tout impôt direct, les commerçants avaient envie de continuer à confondre leur compte bancaire personnel et celui de leur entreprise. La loi sur les plus-values immobilières a été votée pour casser la spéculation... La sortie progressive d'Andorre du statut de paradis fiscal était programmée. « Nous avons encore besoin de quelques années pour que le message passe dans la population », reconnaît un banquier. Mais la crise financière et la tentation des grands pays de pointer du doigt les paradis fiscaux obligent Andorre à forcer le pas. C'est peu dire que la population n'y est pas préparée. ■

Yves Mamou

Jersey, royaume des trusts

A la fin 2008, ce confetti de la Manche gérait 206 milliards de livres d'actifs financiers (219,4 milliards d'euros). Davantage que le budget de nombreux Etats

Saint-Héliier (Jersey)
Envoyé spécial

Saint-Héliier, la très banale « capitale » de l'île anglo-normande de Jersey, respire la tranquillité et le bonheur. King Street aligne les mêmes enseignes commerciales que les artères des petites villes anglaises. Des dames aux cheveux blancs font les mots croisés du *Jersey Evening Post* dans l'un des nombreux salons de thé d'une bourgade où il ne se passe rien.

Avec sa côte découpée et ses jardins fleuris, la carte postale donne toutefois une impression trompeuse. Au cœur de Saint-Héliier prospère l'un des plus formidables réseaux d'institutions financières de la planète. Cette île de 186 km² et de 90 000 habitants posée à quelques encablures de Cherbourg compte 47 succursales de banques internationales et plusieurs centaines d'administrateurs de fonds, de cabinets comptables et de bureaux d'avocats.

A la fin 2008, ce confetti de la Manche avait sous gestion 206 milliards de livres (219,4 milliards d'euros) d'actifs financiers. La plupart des avoirs sont placés dans des trusts. Il s'agit d'une structure de préservation du patrimoine propre aux pays anglosaxons permettant à un détenteur de biens de les confier à perpétuité à un tiers, le trustee, au profit de bénéficiaires.

« On va vous recevoir » : la réceptionniste d'Equity Trust interrompt la rêverie de l'envoyé spécial du *Monde* impressionné par l'immense planisphère représentant les vingt-quatre bureaux à l'étranger de cette firme ayant pignon sur rue. Débordant de zèle et de jeunesse, Iain Johns, responsable de la clientèle privée, est disert et charmeur.

Pas question pour un quidam de pousser la porte du siège d'Equity Trust à Saint-Héliier et d'y déposer une valise de liquide au guichet. Ce bon vieux temps est bel et bien révolu. Le client est présenté par un intermédiaire de renom, une banque, un conseiller financier ou un bureau comptable. La constitution d'un trust est un travail fastidieux. « Know your customer » (connaissez votre client) : au nom de la transparence, le trustee doit vérifier l'identité du demandeur (passeport, factures) ainsi que la provenance des fonds, preuves à l'appui. Le montant des actifs doit être en phase avec l'activité commerciale ou la fortune déclarée. Les officines de Saint-Héliier sont par exemple abonnées au site de recherche World Check, permettant d'éliminer tout client suspect de vouloir blanchir les fonds liés au terrorisme, à la drogue ou au racket.

Les bénéficiaires et les grandes lignes de la stratégie de fructification du patrimoine figurent dans la lettre d'intention



signée par les deux parties. Ensuite, plusieurs compagnies extraterritoriales basées dans un paradis fiscal des Antilles doivent gérer les différentes composantes du portefeuille, immobilier, yacht, toiles de maître, actions, lingots d'or, etc. La création de ces sociétés offshore est nécessaire puisque le trust, entité à la fois légale et virtuelle, ne peut s'adonner à aucune activité commerciale.

Le coût d'établissement d'un trust dépend de sa complexité. Le tarif va de 10 000 à 20 000 livres pour les véhicules simples à plusieurs centaines de milliers de livres pour les montages les plus complexes, auxquels s'ajoutent des frais d'administration et les honoraires facturés à l'heure. Petites fortunes s'abstenir...

Territoire dépendant de la Couronne britannique, Jersey est maître de la levée

des impôts. La place extraterritoriale, qui ne connaît ni impôt sur la fortune ni taxe sur les sociétés, est souvent dénoncée comme un paradis fiscal. « Nous sommes tenus de vérifier que le trust respecte la législation du domicile fiscal de notre client et dans toutes les juridictions où les actifs sont placés », souligne Iain Johns. D'ailleurs, dans les îles anglo-normandes, l'évasion fiscale est un délit criminel. Si la confidentialité est garantie, le secret bancaire n'existe pas.

Et si les trusts ne sont pas répertoriés, les trustees sont étroitement contrôlés par le régulateur, la Jersey Financial Services Commission. « Pourquoi faudrait-il soumettre les trusts à une transparence différente de tout autre instrument financier comme les comptes courants ou d'épargne ? L'important, c'est que nous dispo-

sions de toute l'information nécessaire sur les personnes concernées », souligne son directeur général, John Harris. Dans cet immeuble vitré semblable à la plupart de ceux du voisinage, une soixantaine de « gendarmes » financiers chevronnés surveillent la régularité des transactions d'un secteur qui représente la moitié du PIB de l'île. Les trusts sont également couverts par les accords d'échanges d'informations fiscales signés entre Jersey et douze pays, dont les Etats-Unis, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et, depuis le 18 mars, la France.

Au bar du Yacht Hotel, point d'ancrage des seigneurs de l'argent, on parle toutes les langues. Dans un coin, quelques banquiers sont réunis, des bagages à leurs pieds. Il y a des voyages d'affaires dans l'air et le champagne coule à flots. ■

Marc Roche

Suisse : moralisation à petits pas

Genève
Correspondance

Officiellement, les autorités helvétiques n'ont fait qu'aménager le secret bancaire. La distinction entre évasion et fraude fiscale pour les étrangers a été supprimée. L'échange élargi d'informations, au cas par cas, basé sur des demandes fondées, a été accepté. Mais depuis l'annonce, vendredi 13 mars, de ces décisions prises sous la pression internationale, c'est l'avenir même de la place financière helvétique (la troisième au monde en matière de gestion de fortune) qui est en question. Et le sort des fonds étrangers qui y sont déposés : jusqu'à 2 150 milliards de francs suisses (1 400 milliards d'euros), soit 42 % de l'ensemble des avoirs, selon les estimations récentes de l'Association suisse des banquiers (ASB).

Pour la plupart des responsables politiques et des banquiers, le soudain désir de moralisation des pratiques financières internationales s'inscrit avant tout dans « une guerre sans merci entre places financières, sur fond de crise économique », comme le résume le parlementaire Christophe Darbellay, président du Parti démocrate chrétien. « Nos principaux concurrents sont Londres et New York, explique-t-il. La meilleure solution serait de créer des trusts comme en Grande-Bretagne ou de se calquer sur les pratiques en vigueur dans certains petits Etats américains, très attractifs fiscalement, comme le Delaware. »

« Le beurre et l'argent du beurre »

La plupart des responsables de droite exhorte le gouvernement à passer à l'offensive à l'égard des pays qui pratiquent une fiscalité attractive. Très virulents, les populistes-nationalistes de l'UDC proposent, eux, d'inscrire le secret bancaire dans la Constitution et de soumettre à référendum les conventions de double imposition qui vont être renégociées. Dans les mois à venir, Berne doit en effet réviser ces conventions fiscales avec les pays qui le souhaitent – Etats-Unis, France et Japon ont déjà fait la demande – afin d'y inscrire la suppression de la distinction entre évasion et fraude. Le Parti socialiste et les Verts, qui saluent cette évolution, souhaitent que les contribuables suisses soient soumis aux mêmes règles.

De son côté, le Conseil fédéral (gouvernement) s'est lancé dans un marathon diplomatique, avant le G20. Mercredi 18 mars, Micheline Calmy-Rey, la ministre des affaires étrangères, était à Paris pour répéter que « la Suisse n'est pas un paradis fiscal » et que ses engagements seront suivis d'effets. Elle doit se rendre le 1^{er} avril à Berlin, alors que Peer Steinbrück, le ministre allemand des finances, ne rate pas une occasion de critiquer la Suisse. S'exprimant sur l'effet qu'a eu sur Berne la menace d'être inscrite sur une liste noire de l'OCDE, M. Steinbrück évoquait récemment une « cavalerie » faisant peur aux « Indiens ».

A la recherche de contreparties, le gouvernement suisse pourrait demander à Bruxelles de renégocier la baisse le taux d'impôt à la source prélevé sur les revenus de l'épargne des ressortissants de l'Union européenne. L'idée serait d'éviter que ce taux, actuellement de 20 %, passe en 2011 à 35 % comme le prévoit l'accord bilatéral sur la fiscalité de l'épargne. En 2006, la Suisse a rétrocedé près d'un demi-milliard de francs suisses à différents pays européens. M^{me} Calmy-Rey a prévenu qu'en obtenant d'importantes concessions sur l'échange d'informations, Bruxelles ne pouvait pas « avoir le beurre et l'argent du beurre ».

En attendant, l'incertitude plane sur le sort des fortunes offshore placées en Suisse. « Dans l'immédiat, rien ne changera » pour les clients étrangers, précise un communiqué de l'Association des banquiers privés suisses – l'entrée en vigueur des nouvelles conventions fiscales peut prendre entre un et deux ans. Que se passera-t-il alors ? « Les banquiers devront faire un gros travail d'information pour rassurer leurs clients », estime l'avocat fiscaliste Philippe Kenel. Ceux qui ont des comptes en Suisse ne risquent a priori rien, « pourvu qu'ils soient discrets », précise M. Kenel. ■

Agathe Duparc

« Londres ou New York sont aussi des paradis fiscaux »

Entretien

JOHN CHRISTENSEN est le directeur du Tax Justice Network (Réseau mondial pour la justice fiscale), une organisation regroupant des associations qui luttent contre les effets négatifs de la finance offshore.

Quelles sont les différences entre paradis fiscaux et centres offshore ?

Un paradis fiscal est une juridiction offrant un cadre politique, fiscal, légal. Un centre financier offshore est un réseau de banques, cabinets d'audit et d'avocats, immatriculés dans un paradis fiscal. Le premier est un vaste centre commercial, le second est constitué des magasins, restaurants, cinémas qui louent l'espace. A l'exception d'endroits minuscules comme Sark, Montserrat ou Niue, dans le Pacifique sud, les paradis fiscaux sont tous des centres financiers. C'est une erreur de considérer les places offshore comme des îles sous les cocotiers ou des lieux de villégiature alpins. Des places financières comme Londres, New York, Singapour sont aussi des paradis fiscaux. Quel est leur poids ?

Avec des actifs de particuliers sous gestion de l'ordre de 11 500 milliards de dol-

lars, les 72 places offshore répertoriées sont au cœur du capitalisme financier. Ce n'est pas un phénomène marginal. Cette estimation datant de 2005 est aujourd'hui largement dépassée.

Depuis quand ces places extraterritoriales existent-elles ?

Le centre du Delaware [l'Etat américain] a été créé au XIX^e siècle pour offrir des exemptions fiscales aux entreprises américaines. Les centres européens sont apparus dans les années 1920 pour permettre aux multinationales de

« Il faut réformer le système dans son ensemble en imposant une transparence totale qui tuerait ce cancer »

payer le minimum d'impôts. L'essor des îles Anglo-Normandes a été lié aux hauts taux de taxation au Royaume-Uni dans les années 1970. La déréglementation des marchés à partir des années 1980 a été le tremplin d'une expansion effrénée des places offshore dont le nombre a

plus que triplé en quarante ans. Encouragés par les grandes banques internationales, ces paradis fiscaux sortent de terre comme des champignons. Ainsi la banque Barclays pousse actuellement le gouvernement ghanéen à créer un centre financier à Accra. C'est un vrai cancer qui frappe la finance internationale.

Ces centres offshore jouent-ils un rôle dans la crise actuelle ?

Indéniablement. Les marchés fonctionnent avec efficacité et dans l'intérêt de tous quand ils sont vraiment transparents. Or, via des structures complexes, les special purpose vehicles, les centres offshore permettent aux entreprises d'alléger au maximum les taxes sur les bénéfices. Ces relais servent également à faire sortir du bilan les pertes pour les dissimuler au régulateur comme des auditeurs, des agences de notation comme des actionnaires. Enfin, ces centres facilitent la fuite des capitaux et l'évasion fiscale à grande échelle des pays en voie de développement vers les pays développés. Des moyens financiers considérables qui pourraient être investis dans des programmes sociaux, éducatifs ou écologiques sont ainsi détournés. Ces centres sont totalement imbriqués dans la finan-

ce officielle. On ne peut pas dissocier Jersey de la City de Londres, les îles Caïman de New York, le Luxembourg du continent européen. C'est « cousin cousine ».

Que faudrait-il faire ?

Les centres offshore n'ont aucune utilité publique. Dans un monde idéal, ils ne devraient simplement pas exister. Toute tentative de réglementer le capitalisme sans tenir compte de leur capacité de nuisance est promise à l'échec. Au lieu de se féliciter des récentes concessions de Jersey ou de la Suisse, il faut réformer le système dans son ensemble, imposer une transparence totale qui tuerait ce cancer. Qu'attendez-vous du G20 de Londres ?

On parle de combattre ce fléau depuis la nuit des temps, mais la Ligue des nations, les accords de Bretton Woods [signés en 1944], l'OCDE et l'ONU ont échoué faute d'une volonté politique. Il y a une bonne dose d'hypocrisie dans ce domaine. Leur existence arrange de nombreux pays, quoi qu'ils en disent. Gordon Brown n'est pas prêt à sacrifier Jersey, le satellite de la City. Il est peu probable que la déclaration – minimaliste – du G20 sur cette question soit suivie d'effet. ■

Propos recueillis par M. R.